

Date de dépôt : 12 septembre 2018

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de M^{mes} et MM. Jean-Michel Bugnion, Lisa Mazzone, Mathias Buschbeck, Sarah Klopmann, Sophie Forster Carbonnier, Boris Calame, Frédérique Perler, Yves de Matteis, Jean-Marc Guinchard, Jean-Luc Forni, Anne Marie von Arx-Vernon, Béatrice Hirsch pour développer le sens civique et la participation aux votations chez les jeunes

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 1^{er} mars 2018, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- le taux relativement faibles des jeunes (18-25 ans) qui vont voter;*
- la nécessité de les former à l'exercice de la citoyenneté;*
- l'étude de la Fondation suisse pour la recherche en sciences sociales (FORS) rapportée par le 24 heures du 3 mai 2012, qui met l'accent sur la relation entre l'intérêt politique des jeunes et leur degré de compréhension des votations;*
- l'enquête de l'Université de Berne, mandatée par la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ), du 22 juin 2015 (Ma Suisse et moi : les opinions des jeunes de 17 ans au cœur d'une enquête inédite), qui rapporte que la majorité des jeunes disent s'intéresser à la politique,*

invite le Conseil d'Etat

à donner mandat à la Direction générale ESII de faciliter l'organisation, selon une fréquence à définir, dans chaque filière de formation, d'au moins une votation en blanc, préparée, notamment, par les enseignants et les associations

d'élèves des établissements concernés, à laquelle tous les élèves pourront prendre part.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

En préambule, le Conseil d'Etat relève que, depuis plusieurs années, le département chargé de l'instruction publique (ci-après : DIP), en collaboration avec la chancellerie d'Etat, s'est engagé en faveur du développement de l'éducation et de la participation citoyenne des élèves des écoles publiques genevoises. L'article 10 de la récente loi sur l'enfance et la jeunesse (LEJ), du 1^{er} mars 2018, renforce cet engagement, en encourageant l'élaboration d'expériences participatives pour les enfants et les jeunes au niveau des communes et du canton, notamment au sein des écoles des degrés primaire, secondaire I et secondaire II. En outre, dans la perspective du 30^e anniversaire de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant en 2019, de nombreuses activités seront mises en place au sein des écoles, notamment en lien avec la thématique de la participation.

Les « votations en blanc », qui ont déjà été organisées à diverses reprises au sein des écoles genevoises, constituent une activité parmi d'autres visant à développer le sens civique. Dans ce domaine, on relève actuellement en particulier les actions et événements suivants :

- la participation du DIP chaque année à la « Semaine de la démocratie », organisée par la chancellerie d'Etat, dont de nombreux événements visent à susciter l'intérêt des élèves/apprentis pour les institutions politiques;
- la « Semaine des droits humains » et la « journée des écoles » qui visent à promouvoir le débat démocratique et la défense des droits fondamentaux de chaque individu;
- le projet « La jeunesse débat » qui implique la majorité des collèges de Genève et qui vise à promouvoir la pratique de débats politiques contradictoires et à faire l'expérience du processus démocratique;
- l'organisation de débats contradictoires sur les objets de votation dans les établissements du secondaire II entre jeunes députés et élèves apprentis qui ont également pour but de favoriser l'immersion dans les institutions politiques;
- la mise à disposition des enseignants de l'enseignement secondaire I et II par le service des votations et élections (SVE) de la chancellerie d'Etat de 5000 exemplaires du matériel de votation par session pour mener des activités pédagogiques et d'éducation civique.

En réponse à la présente motion, le Conseil d'Etat considère que la mise en œuvre d'au moins une votation en blanc dans les établissements du secondaire II représente une réelle plus-value par rapport à l'offre actuelle.

Le vote en blanc constitue une mise en pratique de ce qui est appris dans les cours abordant les droits civiques et le fonctionnement des institutions. Les deux types de pédagogie (théorie et pratique) sous-tendent des objectifs présents dans tous les plans d'études du secondaire II. L'âge des élèves du secondaire II est idéal pour ce type d'activités qui permet de réactiver des contenus appris au cycle d'orientation et de se préparer activement à voter concrètement.

L'ensemble des établissements et toutes les filières du secondaire II sont concernés. La fréquence des votations en blanc devrait être définie en fonction des filières de formation, d'une part, et de manière à garantir que chaque élève ait fait une fois l'expérience de participer à une votation en blanc pendant son parcours au secondaire II avant ses 18 ans, d'autre part.

Afin de concrétiser cet objectif, le DIP et la chancellerie d'Etat ont examiné la possibilité de mettre en œuvre une à trois sessions de votations en blanc par année dans les établissements du secondaire II, à l'aide du vote électronique.

L'organisation de votations en blanc à l'aide du vote électronique dans les établissements du canton est réalisable selon la chancellerie d'Etat. Ces votations électroniques en blanc se dérouleraient comme suit :

- envoi d'une carte de vote électronique non nominative à chaque élève et apprenti du canton via chaque direction d'établissement du secondaire II pour chaque votation en blanc réalisée. Cette carte de vote contiendrait les mêmes informations que les vraies cartes de vote électronique, notamment les différents codes nécessaires au processus de vote;
- ouverture de la période de vote pendant les deux semaines précédant le jour de la votation à travers une url dédiée à la votation en blanc qui réceptionnerait les bulletins de vote électronique de la votation en blanc;
- clôture de l'urne électronique et dépouillement le jour du scrutin;
- communication des résultats des votations selon les modalités définies avec le DIP.

L'objectif de ces votations en blanc est d'avoir pour les élèves et les apprentis une expérience du vote électronique la plus proche possible de l'expérience réelle.

Un premier test du projet peut être envisagé, à l'occasion de la session de votations du 19 mai 2019, au sein des établissements scolaires qui ont déjà manifesté leur intérêt à participer (huit établissements pour l'instant). Une évaluation de ce projet-pilote sera réalisée afin d'examiner l'opportunité, à terme, de le pérenniser et de l'étendre aux autres établissements.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le vice-président :
Antonio HODGERS